



AIX-EN-PROVENCE LILLE LYON ORSAY POITIERS  
RENNES SÉLESTAT TOULOUSE TOURS

**Objet : Demande d'intervention concernant l'avenir des Centres de Formation de Musiciens Intervenant à l'école (CFMI)**

*(Madame, ou Monsieur le Député, Madame la Sénatrice, ou Monsieur le Sénateur,)*

Nous vous sollicitons pour que vous puissiez interroger le gouvernement sur l'avenir des CFMI et nous nous permettons de vous proposer des éléments de rédaction pour cette question :

*« Alors que le projet de loi pour la Refondation de l'École de la République vient d'être voté et que l'action des 5000 musiciens intervenant à l'école, dumistes, est unanimement reconnue tant par les employeurs que sont les élus des collectivités locales que par les responsables des ministères de l'Éducation nationale et de la Culture auxquels il faut ajouter les professeurs des écoles et les parents d'élèves, comment le gouvernement envisage-t-il de préserver et de renforcer les lieux de formation que sont les Centres de Formation de Musiciens Intervenant à l'école (CFMI) et de s'appuyer sur les artistes, musiciens professionnels, qui en sont issus, pour atteindre l'ambition de réussite scolaire pour tous, inscrite dans cette nouvelle loi ?*

*Par ailleurs, comment le gouvernement compte-t-il réactiver la coopération interministérielle indispensable pour un vrai développement de l'éducation artistique et culturelle ? C'est elle qui a permis d'inscrire dans la durée les missions de formation artistique, supérieure et professionnelle des CFMI dont le pays mesure les bénéfices aujourd'hui et qui présente un modèle unique à l'échelle de l'Europe. Or l'élan de cette coopération s'est perdu et fragilise les CFMI. »*

En effet, le projet de loi pour la Refondation de l'École de la République vient d'être voté, le renforcement de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) est au cœur de la loi, la création des Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ÉSPÉ) montre l'importance portée à la formation professionnelle des enseignants. Le développement d'une coopération inventive et constructive entre Etat et Collectivités Territoriales sur les sujets d'éducation est plus que jamais affirmé et souhaité.

Depuis 30 ans, les neuf CFMI forment des artistes, musiciens professionnels, pour que les enfants pratiquent la musique à l'école primaire dans une démarche de projet avec les professeurs des écoles. Ces professionnels répondent à la dénomination de « dumistes », du nom de leur Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant à l'école (DUMI). Ce sont majoritairement des agents des collectivités locales en tant qu'assistants principaux d'enseignement artistique.

La lutte contre l'échec scolaire est une priorité nationale. La pratique musicale et plus largement artistique a des conséquences directes sur l'acquisition des fondamentaux de l'école tout en favorisant l'équilibre des enfants dans leur développement. Les dumistes sont des acteurs professionnels importants pour relever ce défi de la réussite scolaire pour tous les enfants.

Or, malgré le bilan positif de leur action qui s'inscrit totalement dans les objectifs et les attendus de la loi, les CFMI sont en difficulté aujourd'hui. Ils sont de moins en moins en capacité de maintenir le cap des objectifs ambitieux de formation artistique, supérieure et professionnelle que les trois ministères de l'Education nationale, de la Culture et de l'Enseignement Supérieur leur ont fixés, dans les années 1980. En effet, l'absence d'une concertation régulière entre les services centraux des trois ministères porte atteinte à la pérennité des moyens humains et financiers mis à disposition de ces établissements.

Vous remerciant du soutien que vous pourrez apporter à notre sollicitation et nous tenant à votre disposition pour tous compléments d'informations que vous jugeriez utiles, nous vous adressons, (*Madame, Monsieur le Député, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,*) l'expression de nos sentiments dévoués.

Pour le Conseil des CFMI,